Un mandat dâ€™arrÃªt congolais pour viols de masse Ã©mis contre Sheka le 6 janvier 2011 nâ€™a toujours pas Ã©tÃ© exÃ©cutÃ©.

Â«Â *Les autoritÃ©s congolaises devraient procÃ©der Ã lâ€™arrestation de Sheka pour viols de masse, quâ€™il soit candidat Ã un mandat ou pas* Â», a dÃ©clarÃ© Anneke Van Woudenberg, chercheuse senior au sein de la division Afrique Ã Human Rights Watch. Â«Â *Ne pas arrÃªter un homme qui est tranquillement en train de faire campagne pour gagner des voix envoie le message que mÃªme les crimes les plus insignes ne seront pas punis* .Â Â»

Sheka est le leader dâ€™une milice connue sous le nom de MaÃ¯ MaÃ¯ Sheka, qui opÃ¨re dans le territoire reculÃ© de Walikale, dans la province du Nord-Kivu, Ã lâ€™est du Congo. En juilletÂ 2011, les Nations Unies ont publiÃ© un rapport dÃ©taillÃ© dÃ©crivant les viols dâ€™au moins 387 civils â€“ 300 femmes, 23 hommes, 55 filles et 9 garÃ§ons â€“ perpÃ©trÃ©s entre le 30 juillet et le 2 aoÃ»t 2010, dans 13 villages situÃ©s le long de la route reliant Kibua Ã Mpofi en territoire de Walikale. Le rapport de lâ€™ONU indiquait que la milice MaÃ¯ MaÃ¯ Sheka faisait partie dâ€™une coalition de trois groupes armÃ©s responsables de ces viols en masse et dÃ©signait nommÃ©ment Sheka comme lâ€™un des leaders qui portaient la responsabilitÃ© du commandement.

Les enquÃªteurs de lâ€™ONU ont conclu que Sheka et deux autres leaders de groupes armÃ©s avaient*Â«Â une bonne connaissance de la planification et de lâ€™organisation de cette opÃ©ration [militaire], lancÃ©e contre toute une population civile et se sont rÃ©partis le butin des pillages au terme desdites attaques.* Â» Il sâ€™agit dâ€™un des cas de viols massifs les plus importants documentÃ©s dans lâ€™est du Congo au cours des derniÃ¨res annÃ©es.

Le rapport de lâ€™ONU mentionnait aussi le Capitaine SÃ©rafin Lionso, des Forces dÃ©mocratiques de libÃ©ration du Rwanda (FDLR), une milice essentiellement composÃ©e de Hutus rwandais, et le Lieutenant Colonel Emmanuel Nsengiyumva, commandant dâ€™une petite unitÃ© de dÃ©serteurs de lâ€™armÃ©e congolaise, comme portant la responsabilitÃ© du commandement.

Suite Ã une vaste levÃ©e de bouclier dans les mÃ©dias contre les viols massifs, Sheka a remis lâ€™un de ses commandants, Sadoke Kikunda Mayele, aux autoritÃ©s de lâ€™ONU et de lâ€™armÃ©e congolaise le 6 octobre 2010, peut-Ãªtre dans une tentative de se mettre lui-mÃªme Ã lâ€™abri des poursuites.

Les procureurs militaires congolais, avec lâ€™assistance de lâ€™ONU, ont ouvert une enquÃªte judiciaire peu aprÃ¨s les attaques. Par la suite, les autoritÃ©s militaires ont Ã©mis huit mandats dâ€™arrÃªt pour crimes contre lâ€™humanitÃ©, notamment pour violences sexuelles, entre autres crimes graves, contre Sheka, Mayele, deux commandants rebelles des

FDLR, dont le Capitaine Lionso, et quatre dÃ©serteurs de lâ€™armÃ©e congolaise. Nsengiyumva, lâ€™un des organisateurs prÃ©sumÃ©s de lâ€™opÃ©ration, a Ã©tÃ© tuÃ© lors dâ€™un incident distinct avant quâ€™un mandat dâ€™arrÃªt nâ€™ait pu Ãªtre lancÃ© Ã son encontre. En dehors de Mayele, aucun nâ€™a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© Ã ce jour.

En juillet, Sheka sâ€™est rendu Ã Goma, au Nord-Kivu, apparemment pour des raisons mÃ©dicales. Les autoritÃ©s judiciaires congolaises, avec lâ€™appui de la mission de maintien de la paix de lâ€™ONU, la MONUSCO, ont tentÃ© de lâ€™arrÃªter Ã la rÃ©sidence privÃ©e dâ€™un officier de lâ€™armÃ©e congolaise oÃ¹ Sheka passait la nuit. Mais Sheka a rÃ©ussi Ã sâ€™Ã©chapper, averti semble-t-il par un membre de lâ€™armÃ©e congolaise qui avait une relation Ã©troite de travail avec lui. Human Rights Watch nâ€™a connaissance dâ€™aucune autre tentative pour arrÃªter Sheka ou ses co-accusÃ©s.

Ã€ la fin du mois dâ€™octobre, les autoritÃ©s congolaises ont dÃ©cidÃ© dâ€™ouvrir le procÃ¨s, mÃªme si un seul des huit accusÃ©s se trouve en dÃ©tention. Human Rights Watch considÃ¨re que les procÃ¨s *in absentia* violent les droits de lâ€™accusÃ© Ã prÃ©senter une vÃ©ritable dÃ©fense, comme le prÃ©voit le droit international.

Human Rights Watch a appelÃ© les autoritÃ©s congolaises, ainsi que la mission de maintien de la paix de lâ€™ONU et dâ€™autres entitÃ©s internationales, Ã garantir une protection suffisante pour les victimes et les tÃ©moins dans cette affaire. Le rapport de lâ€™ONU du mois de juillet indiquait que des victimes qui avaient parlÃ© aux autoritÃ©s judiciaires avaient fait lâ€™objet de menaces et tentatives dâ€™intimidation de la part de membres de milices suspectÃ©s dâ€™avoir participÃ© Ã lâ€™attaque.

Â«Â *Si le gouvernement congolais veut rÃ©ellement mettre fin aux violences sexuelles, il doit faire preuve de volontÃ© politique et arrÃªter les personnes impliquÃ©es dans des viols massifs* Â», a ajoutÃ© Anneke Van Woudenberg. Â«Â *Câ€™est une parodie de justice que dâ€™ouvrir un procÃ¨s avant mÃªme que les principaux suspects ne soient en dÃ©tention et alors que lâ€™un des accusÃ©s fait ouvertement campagne pour un mandat Ã©lectif* .Â Â»

En septembre, Sheka sâ€™est inscrit comme candidat indÃ©pendant aux Ã©lections lÃ©gislatives dans la circonscription du Walikale. Lorsque la liste officielle des candidats a Ã©tÃ© publiÃ©e en octobre, son nom est apparu comme le candidat numÃ©ro 18 sur la liste des 65 candidats briguant les deux siÃ¨ges parlementaires du Walikale.

La loi Ã©lectorale au Congo nâ€™interdit pas Ã une personne accusÃ©e dâ€™un crime de briguer une fonction Ã©lectiveÂ ; elle ne disqualifie un candidat que sâ€™il a Ã©tÃ© reconnu coupable Ã lâ€™issue dâ€™un jugement irrÃ©vocable de crimes graves, notamment de crimes de guerre, crimes contre lâ€™humanitÃ©, gÃ©nocide, viol, torture ou assassinat. Toutefois, les membres de lâ€™AssemblÃ©e nationale bÃ©nÃ©ficient de lâ€™immunitÃ© contre les poursuites pÃ©nales, Ã moins que cette immunitÃ© ne soit levÃ©e par un comitÃ© parlementaire spÃ©cial.

Le gouvernement congolais a fait quelques tentatives pour arrÃªter et poursuivre des

combattants recherchÃ©s pour viol et autres atrocitÃ©s, mais peu dâ€™entre eux Ã©taient des officiers supÃ©rieurs ou des leaders de groupes armÃ©s. De mÃªme, Bosco Ntaganda, un gÃ©nÃ©ral de lâ€™armÃ©e congolaise recherchÃ© pour crimes de guerre par la Cour pÃ©nale internationale, demeure en fuite et a continuÃ© dâ€™ordonner des attaques contre des civils et de commettre dâ€™autres graves exactions. Ntaganda vit sans se cacher Ã Goma et joue un rÃ´le important dans les opÃ©rations militaires dans lâ€™est du Congo.

Â«Â *La campagne de Sheka pour les Ã©lections, en dÃ©pit du mandat dâ€™arrÃªt lancÃ© contre lui, montre lâ€™inaction du gouvernement congolais contre ceux qui portent le plus de responsabilitÃ©s dans les violences sexuelles et autres atrocitÃ©s massives*
Â», a conclu Anneke Van Woudenberg. Â«Â
Les candidats aux prochaines Ã©lections devraient prendre lâ€™engagement ferme de mettre un terme Ã la culture dâ€™impunitÃ© au Congo
.Â Â»